

Procédures d'inscription administrative à l'Inspé de l'académie de Créteil
Document destiné aux étudiants NON fonctionnaires stagiaires
Rentrée 2026

Vous êtes passé(e) par ecandidat et avez été accepté(e) dans l'une des formations de l'Inspé Confirmez cette décision sur Ecandidat	Vous êtes passé(e) par MonMaster et vous avez accepté(e) définitivement une proposition dans l'une des formations de l'Inspé :	Vous êtes passé(e) par Parcoursup et vous avez accepté(e) définitivement une proposition dans l'une des formations de l'Inspé :
<p>Cas 1</p> <p>Vous avez reçu une avis favorable sur Ecandidat et vous l'avez accepté. La mention suivante apparaît alors sur votre interface ecandidat : « Avis favorable, inscription en ligne »</p> <p>Vous pouvez vous inscrire en ligne : -via IA-PRIMO à partir du 7 juillet 2026 pour les premières inscriptions à l'UPEC -via IA-REINS à partir du 13 juillet 2026 pour les réinscriptions à l'UPEC</p> <p>Avant de commencer votre inscription administrative , veuillez consulter la procédure détaillée disponible sur le site de l'UPEC , rubrique Formation / Candidatures et inscriptions ou dans votre espace eCampus https://ecampus.u-pec.fr/</p> <p>Attention : l'inscriptions en ligne n'est pas accessible aux étudiants ayant déjà été inscrits à l'UPEC avant l'année universitaire 2025-2026, ni aux candidats ne disposant pas d'un numéro INE.</p> <p>Dans ces situations , merci de suivre la procédure décrite dans le cas n°2.</p>	<p>Cas 1 - Candidat ayant déjà été inscrit à l'UPEC avant 2025-2026</p> <p>Vous n'étiez inscrite(e) à l'UPEC au cours de l'année universitaire 2025-2026 mais vous avez déjà été étudiant(e) à l'UPEC avant cette année universitaire,veuillez contacter le service de la scolarité de l'Inspé à l'adresse suivante : inscriptions-inspe@u-pec.fr afin de connaître la procédure à suivre.</p> <p>Dans votre message,merci de préciser:</p> <ul style="list-style-type: none"> - que vous avez candidaté via MonMaster - la date de votre dernière inscription à l'UPEC <p>NB : Si vous êtes inscrit à France Travail, ou en congé de formation, faites-vous connaître auprès du service de la scolarité à l'adresse suivante : fc-inspe@u-pec.fr</p>	<p>Candidature effectuée via la plateforme PARCOURSUP pour la formation "Licence professorat des écoles"</p> <p>Pour garantir votre place dans cette formation, vous vous êtes invité.e à procéder à votre inscription administrative en ligne</p> <ul style="list-style-type: none"> •au plus tard le 17 juillet 2026, pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 2 juin 2026 et le 11 juillet 2026 inclus ; •au plus tard le 24 août 2026, pour les candidats ayant accepté, définitivement ou non, une proposition d'admission entre le 12 juillet 2026 et le 23 août 2026 ; •pour toute proposition d'admission acceptée après le 24 août 2026, l'inscription administrative se fait dans les plus brefs délais après l'acceptation (et impérativement avant le 30 septembre 2026). <p>Pour vous inscrire administrativement en ligne, suivez ces étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Payer la CVEC : Acquitez-vous de la Contribution de Vie étudiante et de Campus sur le site dédié et obtenez votre numéro d'attestation unique (obligatoire pour vous inscrire). 2) S'inscrire en ligne à partir du 7 juillet 2026 à 10 heures (heure de Paris) : Prenez connaissance de la procédure à suivre sur le site de l'UPEC, rubrique Formation / Candidatures et inscriptions
<p>Cas 2</p> <p>Il est indiqué sur votre interface ecandidat : « Type de décision favorable, veuillez-vous adresser au contact mentionné sur le dossier Ecandidat, pour les modalités d'inscription »</p> <p>Et vous n'avez pas de coût de formation à régler en dehors des droits universitaires et la CVEC, Vous devez contacter le service de la scolarité de l'Inspé à l'adresse suivante inscriptions-inspe@u-pec.fr .</p> <p>Le service vous transmettra alors le dossier d'inscription par mail ainsi que les modalités à suivre pour finaliser votre inscription administrative.</p>	<p>Cas 2 - Etudiants(e) inscrit(e) à l'UPEC en 2025-2026 :</p> <p>Si vous êtes déjà étudiant(e) à l'UPEC durant l'année universitaire 2025-2026,les modalités de réinscription sont disponible sur votre espace eCampus : https://ecampus.u-pec.fr/ , Vous pouvez vous réinscrire à partir du 13 juillet 2026.</p> <p>En cas de problème technique lié à l'inscription administrative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • notre assistance téléphonique se tient à votre disposition à partir du 26 juin au 01 45 17 12 00 (prix d'un appel local) • ou vous pouvez créer un ticket : https://support-inscription.u-pec.fr 	
<p>Cas 3</p> <p>Il est indiqué sur votre interface ecandidat : « Type de décision favorable, veuillez-vous adresser au contact mentionné sur le dossier Ecandidat, pour les modalités d'inscription »</p> <p>Et vous avez un coût de formation à payer en plus des droits universitaires</p> <p>Vous êtes concerné(e) si vous êtes inscrit(e) à France Travail, en congé de formation ou en distanciel.</p> <p>Si vous n'avez pas encore été contacté(e), merci de vous faire connaître auprès du service de la scolarité à l'adresse suivante : fc-inspe@u-pec.fr</p>	<p>Cas 3 - Première inscription à l'UPEC en 2025-2026</p> <p>La plateforme MonMaster vous enverra un mail précisant les modalités d'inscription administrative.</p>	
<p align="center">Vous n'êtes pas passé(e) ni par ecandidat ni par MonMaster ni Parcoursup mais avez été autorisé(e) à vous inscrire dans l'une des formations de l'Inspé :</p>		
<p>Vous étiez étudiant(e) à l'Inspé en 2025-2026 Vous devez en principe suivre la même procédure que lors de votre première inscription à l'Inspé sauf si vous relevez désormais d'une des catégories suivantes : vous bénéficiez d'un dispositif de financement ou êtes inscrit(e) au pôle emploi. Dans ce cas, contactez le service de la scolarité : fc-inspe@u-pec.fr</p> <p>Vous n'étiez pas étudiant(e) à l'Inspé en 2025-2026 Et vous n'avez pas de coût de formation à payer en dehors des droits universitaires et la CVEC, Contactez le service de la scolarité de l'Inspé à L'adresse mail suivante inscriptions-inspe@u-pec.fr pour obtenir le dossier d'inscription.</p> <p>Vous n'étiez pas étudiant(e) à l'Inspé en 2025-2026 Et vous avez un coût de formation à payer en plus des droits universitaires, Vous êtes concerné(e) si vous êtes inscrit(e) à France Travail, en congé de formation ou en distanciel. Faites-vous connaître auprès du service de la scolarité si vous n'avez pas encore été contacté(e) : fc-inspe@u-pec.fr</p>		
<p align="center">Fermeture de l'université : du 24 juillet au soir au 17 août 2026 matin Fermeture de la plateforme des inscriptions administratives : du 23 juillet 23h59 au 18 août 2026 matin En cas de difficulté pour vous inscrire : scol-inspe@u-pec.fr ou inscriptions-inspe@u-pec.fr</p>		